

Assemblée Générale Ordinaire de la FFE – 26 mars 2016

Ce 26 mars 2016, les délégués des clubs étaient conviés à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la FFE. Cette Assemblée Générale a pris la lourde décision de voter la déchéance du Président fédéral en exercice, une première dans les annales de la Fédération.

Il n'est point ici le propos de réaliser un exposé exhaustif de la réunion, les débats, tendus mais toujours courtois, ont été enregistrés en sténo par une société qui en fera le compte-rendu probablement le plus fidèle possible.

Le propos est ici d'essayer de synthétiser la suite d'éléments qui a abouti à cette grave décision.

Selon le décompte annoncé en ouverture de séance par le Secrétaire Général, Didier FRETTEL, 357 clubs sur les 846 composant la FFE (42,2%), correspondant à 1066 voix sur 2163 (49,3%), étaient représentés parmi lesquels 11 clubs sur 12 de l'Indre et Loire (91,7%) correspondant à 35 voix sur 36 (97,2%) faisant de l'Indre et Loire le département continental le plus représenté.

Dans le cadre d'une Assemblée Générale Ordinaire, aucun quorum n'est requis. Au gré des sorties individuelles ponctuelles des uns ou des autres, à aucun des votes qui ont été effectués le total des voix n'a atteint ces 1066 (selon mes décomptes personnels).

Après des échanges entre les délégués et le bureau fédéral, le rapport moral du Président a été rejeté par 635 voix contre (64,7%), 57 abstentions (5,8%) et 290 voix pour (29,5%).

A ce rejet quelques délégués ont demandé immédiatement la démission du Président qui a accordé une ... suspension de séance.

Après la pause, l'ordre du jour est bousculé et le Président annonce l'examen du rapport financier.

Le commissaire aux comptes certifie sincère et véritable les comptes fédéraux et l'exercice 2016 qui s'achève sur un déficit record de 169.531 €. Le Président de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion fait un résumé de son rapport ; c'est un réquisitoire.

De multiples questions sont posées, toujours très calmement :

A la question demandant à quoi est dû ce déficit, la réponse « *à des dépenses inconsidérées* » a littéralement médusé l'Assemblée !

A la question de savoir quand le Bureau a eu connaissance de ce déficit abyssal, la réponse « *après le Comité Directeur de février* » (6-7 février 2016 pour information) n'a pas semblé satisfaire l'expert-comptable qui, demandant la parole, précise qu'il a transmis au siège l'information d'un probable déficit record ... le 20 novembre 2016. [Bruits divers dans l'Assemblée]

Le Président rectifie qu'il a été mis au courant le 4 février.

La question demandant pourquoi le Comité Directeur des 6-7 février n'a pas été tenu au courant est restée sans réponse.

La question demandant pourquoi, une information envoyée le 20 novembre n'est parvenue au Président que le 4 février est restée sans réponse.

Les questions, plus incisives se multiplient, les réponses restent évasives.

Le Président demande de passer au vote du rapport financier.

Quelques délégués demandent que soit approuvé ce rapport car il est certifié par le Commissaire aux comptes ; l'Assemblée a voulu sanctionner les dérives de gestion. Avec 656 voix contre (64,7%), 185 abstentions (18,2%) et 173 voix pour (17,1%), le verdict fut sans appel.

Dans le prolongement, un délégué, pointant ce second rejet et les incohérences de la transmission des informations au sein du Bureau Fédéral voire des réponses apportées (re-) demande la

démission du Président qui annonce vouloir passer au point suivant.

Ce délégué pointe l'étrange comportement du Président fédéral qui n'a pas transmis l'information du déficit au Comité Directeur, de même qu'il n'avait pas transmis l'information du retrait de la BNP-Paribas à l'Assemblée Générale de mars 2015, laissant alors les débats partir dans des directions totalement hors de propos et inutiles.

Un délégué, face à cette non prise en compte du rejet des rapports moral et financier, demande que l'Assemblée se saisisse de la procédure « ad nutum », soit la procédure de destitution.

Deuxième interruption de séance ... longue, très longue ! Près d'une heure

La reprise a été édifiante de confusions ...

Au final, le Président accepte de mettre au vote 3 motions :

1. L'Assemblée Générale souhaite-t-elle le maintien de l'équipe en place jusqu'aux élections normalement prévues en mars ?
2. L'Assemblée souhaite-t-elle la tenue d'élections anticipées à l'automne ?
3. L'Assemblée souhaite-t-elle le lancement de la procédure « ad nutum » ?

1. Large refus (je n'ai pas entendu les résultats exacts)
2. Large accord (744 pour, les autres votes n'ont pas été comptabilisés)
3. Le président prend acte de la demande d'élections anticipées et demande la reprise de l'ordre du jour, revenant de facto sur son acceptation de la procédure de destitution.

Des échanges, toujours corrects mais de plus en plus passionnés, s'ensuivent. Certains délégués supplient littéralement l'Assemblée de ne pas en venir à la procédure de destitution arguant du fait que cela aurait une répercussion dramatique sur l'image de la Fédération de destituer le président en exercice.

Au final, cette destitution, a été votée par 600 voix pour (60,3%), 92 abstentions (9,2%), 303 voix contre (30,5%).

Il était environ 20h30 ; deux points de l'ordre du jour avaient été examinés.

En l'absence de Vice-Président, qui avait démissionné il y a quelques semaines, c'est Didier FRETTEL, Secrétaire Général de la FFE, qui a été nommé Président « ad interim » jusqu'à la tenue du prochain Comité Directeur (18-19 juin) qui aura pour premier point l'élection, en son sein, d'un président chargé, entre autre, de la préparation des élections anticipées votées par l'Assemblée Générale.

Didier FRETTEL a immédiatement appelé au plus large rassemblement pour l'aider dans une tâche à laquelle il n'était absolument pas préparé.

Le cours normal des débats a repris vers 21h15, avec les votes des différents rapports.

Pour notre part, à 21h45, Yoann LE BASNIER et moi-même avons quitté l'Assemblée qui, par ailleurs s'est achevée à 22h00.

Que restera-t-il de cette Assemblée Générale ... « ordinaire » ?

Un événement dramatique de notre fédération : la destitution de son président. Il est fort probable que cet événement ait des répercussions négatives sur l'image de notre fédération mais lorsque nous serons questionnés sur le sujet, il ne faudra pas se tromper de réponse : l'Assemblée Générale n'a été en rien responsable de la destitution d'un Président qui, c'est mon avis personnel, aurait du avoir la sagesse de se retirer dès le vote négatif du rapport moral.

Face à l'absence de cette prise de responsabilité, l'Assemblée Générale a été amenée à prendre

une décision grave ; cette décision, contrairement à ce que l'on peut lire ici et là, sur certains fora, n'était pas préméditée, c'était encore moins un « *putsch* ».

Lors de cette AG, j'ai entendu, à l'adresse du Président, les mots d'inconscience, d'inconséquence, d'incompétence ; pour ma part, je retiendrai celui d'inconséquence ; il ne m'appartient pas de porter un jugement sur les deux autres.

Le bon sens, aurait du conduire le Président à présenter lui-même sa démission aussitôt après le premier vote ; il n'a pas su anticiper les conséquences de son attitude dès ce premier vote, il n'a pas su mesurer les conséquences de ses réponses lors des échanges sur le bilan financier, allant même, ultime erreur, jusqu'à ne pas répondre sur les manquements au fonctionnement du Bureau Fédéral, sur les manquements à sa propre fonction.

L'Assemblée n'aurait jamais du être amenée à enclencher la procédure de destitution ; face à ce qui aurait du être une simple démission du président, l'Assemblée aurait pu continuer dans une atmosphère probablement beaucoup plus sereine et dépassionnée.

La FFE a déjà connu des crises, en 1928 et 1962. A chaque fois, donnée moribonde, elle en est sortie grandie et plus forte. Nul doute qu'elle surmontera cette crise. Il reste au Comité Directeur des gens compétents, dévoués pour la cause des échecs tant issus de l'équipe qui vient d'être remise en cause qu'issus de la liste dite « d'opposition ».

Il va maintenant falloir reconstruire ; pour cela, et je pense me faire le porte parole des joueurs et des dirigeants, bénévoles, des clubs, des Comités, des Ligues, il faudra faire appel au plus large rassemblement des compétences, de tous bords ; les seules bonnes volontés ne suffiront pas. Un immense chantier se dresse devant le Comité Directeur qui devra préparer les élections de l'automne, dans un premier temps, mais aussi et surtout devant la prochaine équipe qui devra gérer un héritage financier extrêmement lourd de conséquences.

Ollivier RIOLAND
Pdt CDJE37.